Du cannabis à usage médical en pharmacie

Compte Test - 2021-03-10 09:22:45 - Vu sur pharmacie.ma

Une expérimentation du cannabis médicale commencera en France au plus tard le 31 mars 2021 et durera 2 ans. Cette expérimentation fait suite aux travaux initiés par l'Agence national de sécurité du médicament. (ANSM) en 2018. Après avoir désigné les fournisseurs/producteurs ainsi que les distributeurs, l'Agence française entame la dernière phase de cette expérimentation qui inclut la formation des professionnels de santé et la mise à leur disposition par l'Agence du registre de suivi des patients et approvisionnement des pharmacies en médicaments. En pratique, l'ANSM a lancé un appel aux pharmaciens qui souhaitent se porter candidat pour participer à cette opération. L'Agence sélectionnera une pharmacie par département concerné sur la base de critères géographiques d'implantation et de bassin de population. Les pharmaciens sur lesquels se portera le choix de l'ANSM bénéficieront d'une formation obligatoire. Ces pharmaciens fourniront une solution de proximité aux patients inclus dans l'expérimentation et résidant à distance des PUI de structures de référence, et ce, dès la première prescription. L'ANSM rappelle que les patients conserveront pendant l'expérimentation le libre choix de leur lieu de dispensation de cannabis médical : PUI de structures de référence ou pharmacie d'officine formée et volontaire qu'ils auront désignée.